

Commune de Florenville
Rue du château, 5
6820 Florenville

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4 – Objectifs de développement



IMPACT^{SPRL}
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE
Rue des Chasseurs ardennais, 32
6880 BERTRIX

Tél. 061 41 54 54
Fax 061 41 55 07
E-Mail : info@impact-sprl.be
<http://www.impact-sprl.be>

Table des matières

1. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN UN CLIN D’ŒIL	1
2. LE DEFI ET LE FIL ROUGE CONDUCTEUR DU PCDR	2
3. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	3
4. LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES	16
4.1. MISE EN RELATION AVEC LA 2 ^{EME} ODR (2005)	16
4.2. MISE EN RELATION AVEC LE PARC NATUREL DE GAUME (2014)	18
4.3. MISE EN RELATION AVEC LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (2015).....	20
4.4. MISE EN RELATION AVEC LES DOCUMENTS OPERATIONNELS	22
5. LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	23

Table des illustrations

TABLEAU 1 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PCDR DE 2005 ET DU PCDR DE 2017	16
TABLEAU 2 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS DU PARC NATUREL ET DU PCDR	18
TABLEAU 3 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS DU SSC ET DU PCDR.....	20
TABLEAU 4 : LIENS ENTRE LE PCDR ET LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES.	22

Méthodologie

L'élaboration des objectifs de développement du PCDR de Florenville s'est fondée sur le diagnostic partagé du territoire qui a permis d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire communal. Celui-ci a pris la forme de **tableaux** et d'**analyses AFOM** par thématiques (environnement, économie, tourisme, etc.).

Sur base du diagnostic partagé, des **enjeux** ont ensuite été proposés et débattus en CLDR, débat qui a permis de cibler les enjeux principaux et prioritaires pour un développement souhaité, cohérent et durable. Ce dernier est synthétisé dans une note développant la **vision du développement rural souhaité à un horizon de 10 ans**.

Après ce travail important, la CLDR a été en mesure d'élaborer une **vision stratégique** pour leur commune.

Celle-ci a été déclinée en **3 objectifs généraux** et **10 objectifs spécifiques de développement**. Ils sont regroupés sous un même défi : « **Ensemble, agissons pour construire une vie de qualité dans l'entité de Florenville** ».

La CLDR a également souhaité mettre l'accent sur la communication et la participation via l'inscription d'un fil rouge : « **Assurer une coordination et une communication entre acteurs, une éducation et sensibilisation des habitants et une promotion du territoire** ».

Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs **projets matériels et immatériels**.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité. La numérotation doit donc être uniquement considérée pour faciliter la lecture et la compréhension de la stratégie.

Afin de permettre une **évaluation continue** de la stratégie de développement, chaque objectif est accompagné d'indicateurs d'évaluation.

Pour chaque objectif de développement, sont donc mentionnés :

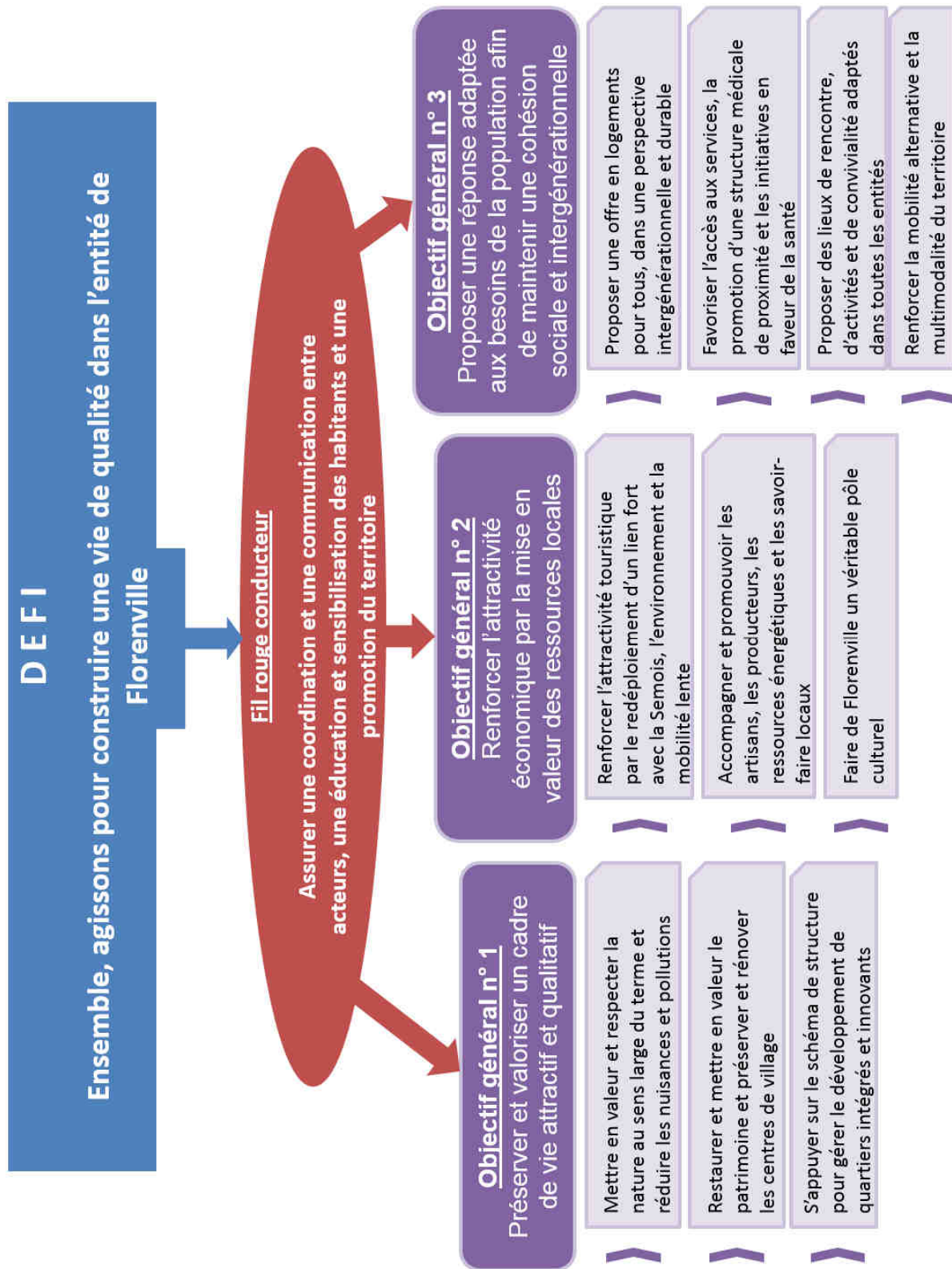
- La justification en lien avec le diagnostic partagé.
- La description de l'objectif (ambitions).
- Les effets multiplicateurs.
- Les indicateurs d'évaluation.
- La prise en compte du développement durable.
- Les projets associés.

Pour chaque objectif, un graphique permet de visualiser son impact sur les piliers du développement durable. Pour ce faire, les cotations suivantes ont été appliquées et comportent toutefois une certaine subjectivité (évaluation qualitative) :

- 0 : l'objectif ne participe pas au pilier du développement durable.
- 1 à 2 : l'objectif participe un peu au pilier du développement durable.
- 3 à 5 : l'objectif participe moyennement au pilier du développement durable.
- 6 à 8 : l'objectif participe correctement au pilier du développement durable.
- 9 à 10 : l'objectif participe très fort au pilier du développement durable.

Dans un souci de cohérence globale, la stratégie de développement est mise en relation avec les autres politiques communales ou supra-communales, plus particulièrement le 2^{ème} PCDR, la Parc Naturel de Gaume, le schéma de développement communal et les autres plans et programmes opérationnels.

1. La stratégie de développement en un clin d'œil



2. Le défi et le fil rouge conducteur du PCDR

« Ensemble, de manière partenaire et responsable, agissons pour construire une vie de qualité dans l'entité de Florenville ».

Ce défi traduit la volonté d'entrer en action afin de mener des projets transversaux visant l'amélioration des conditions de vie sur Florenville. Cette mise en action doit être portée par l'ensemble de la collectivité (Commune, citoyens, entreprises, etc.) en insistant sur le renforcement des partenariats et une prise de conscience de la responsabilité de chacun.

« Assurer une coordination et une communication entre acteurs, une éducation et sensibilisation des habitants et une promotion du territoire ».

La coordination et la communication doivent être continues afin d'assurer une information pertinente sur les différentes actions et démarches entreprises, favorable à une promotion du territoire. Dans un souci de responsabilité, l'éducation et la sensibilisation occuperont une place centrale dans chaque réflexion.

3. Les objectifs de développement

Objectif général 1
Préserver et valoriser un cadre de vie attractif et qualitatif

La description de l'objectif général (objectifs spécifiques) et la justification en lien avec le diagnostic partagé

Objectif spécifique 1.1 : Mettre en valeur et respecter la nature au sens large du terme et réduire les nuisances et pollutions

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Valoriser la Semois
- Valoriser les ressources naturelles (eau, nature, sous-sol, forêt, agriculture, etc.)
- Valoriser les paysages et de la cuesta
- Protéger la biodiversité et valoriser la nature ordinaire
- Coordonner les acteurs de l'environnement
- Sensibiliser et éduquer à l'environnement

Description de l'objectif

Par cet objectif, la Commune souhaite préserver et valoriser la nature, de la plus ordinaire à la plus extraordinaire. Elle est donc considérée comme une richesse, source d'attractivité. Elle souhaite également lutter contre les incivilités pour réduire les nuisances et les pollutions.

Un accent plus particulier sera mis sur la Semois, axe naturel structurant du territoire, par la réalisation d'aménagements des abords de la rivière afin de la rendre accessible pour en découvrir les différentes facettes.

Des actions de sensibilisation à la nature seront mises en place afin que les habitants prennent conscience de la qualité de la nature qui les entoure et soient attentifs à sa préservation.

Objectif spécifique 1.2 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine et préserver et rénover les centres de village

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Revaloriser les cœurs de village et leurs caractéristiques (usoirs, etc.)
- Aménager des espaces de convivialité
- Promouvoir et valoriser le patrimoine (petit patrimoine, archéologique, ferroviaire)
- Mettre en valeur et conserver l'identité des villages dans leur développement

Description de l'objectif

L'objectif de la Commune est de préserver et valoriser l'important patrimoine bâti, à l'instar du patrimoine naturel, et en faire également un point focal pour les habitants et les visiteurs.

Des actions seront entreprises afin de préserver les caractéristiques traditionnelles du bâti, plus spécifiquement les usoirs.

Une attention particulière sera également portée à l'aménagement intégré des centres de village pour en faire des véritables lieux de vie (aménagement d'espaces de convivialité).

Des actions de sensibilisation à la richesse du patrimoine seront menées afin d'obtenir un inventaire exhaustif et de proposer des travaux de rénovation et de mise en valeur.

Objectif spécifique 1.3 : S'appuyer sur le schéma de structure pour gérer le développement de quartiers intégrés et innovants

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Mettre en cohérence le PCDR et le schéma de structure communal
- Gérer de manière efficiente le développement territorial : urbanisation et densification appropriées en fonction du niveau de services et de mobilité
- Développer le potentiel foncier pour répondre aux besoins des activités économiques, touristiques, etc. et faire écho aux solutions dégagées en ce qui concerne les zones d'extraction.
- Développer des quartiers innovants, qualitatifs et présentant une mixité sociale et fonctionnelle
- Lutter contre l'étalement urbain : impact négatif sur les paysages, le coût des équipements, la mobilité, la préservation des terres agricoles, etc.
- Prendre en considération des contraintes environnementales lors de l'urbanisation
- Préserver le patrimoine bâti et les caractéristiques des villages (usoirs)
- Mettre en valeur l'expertise existante (MURLA, CATU, etc.)

Description de l'objectif

Le développement territorial se doit d'être innovant et exemplaire tout en s'intégrant à la structure existante et projetée par le schéma de structure communal.

Il s'agit d'appliquer les options fortes prises dans le schéma de structure communal pour une gestion cohérente du développement territorial : éviter l'étalement urbain, densification des centres, etc.

Par ailleurs, il s'agit également d'activer les différentes mesures proposées, notamment visant une activation pertinente du potentiel foncier permettant de développer de nouveaux quartiers et de nouveaux logements.

Les effets multiplicateurs

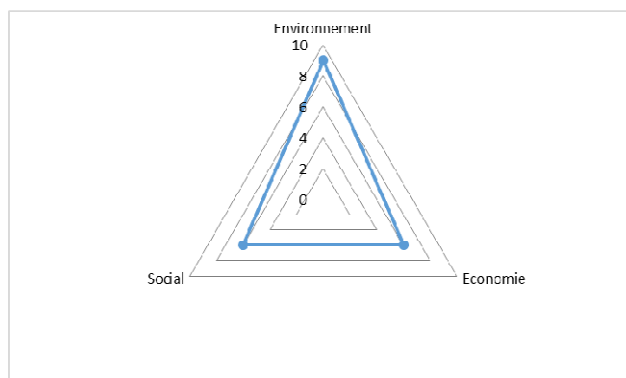
- Orientation vers un développement territorial durable
- Renforcement de la centralité de Florenville
- Encadrement de l'évolution du bâti
- Développement de nouveaux quartiers durables
- Maîtrise des coûts de mise en place des équipements
- Concentration du développement de l'habitat par rapport aux services et à la mobilité
- Reconversion des sites abandonnés et évitement de chancres
- Préservation de la qualité paysagère
- Valorisation du patrimoine et des cœurs de village
- Sauvegarde des noyaux bâtis villageois
- Aménagement et valorisation des espaces publics
- Développement d'un cadre de vie attractif
- Sauvegarde, protection et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager
- Renforcement du potentiel « nature » de la commune
- Valorisation des ressources locales
- Développement de l'activité touristique
- Prise de conscience de la qualité du territoire
- Sensibilisation de la population à la protection de l'environnement (communication)

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Densification du centre de Florenville	Commune	Accompagnement d'au moins 5 initiatives (mesures d'aménagement) reprises au SSC d'ici 2027
Nombre de sites aménagés mettant en valeur la Semois	Commune	Au moins 5 sites d'ici 2027
Organisation d'évènements au sein des espaces publics villageois	Commune	Au moins 2 évènements supplémentaires tous les 5 ans

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement répond principalement au pilier « environnement » (préservation et mise en valeur du patrimoine environnemental) mais permet également un renforcement de l'attractivité touristique (pilier « économie »). Il a également des incidences positives sur le pilier « social » par la mise en valeur des cœurs de village ou le développement de quartiers innovants et intégrés.



Les projets associés

Lot	Intitulé du projet
0	Travaux à la rue de Cugnon à Muno Relevage de l'égouttage des Hayons vers la STEP de Martué (protection de la zone de baignade de Lacuisine)
1	M.1.02 - Zone de baignade de Lacuisine M.1.03 - Zone de convivialité de Martué I.1.03 - Mise en valeur des usoirs I.1.04 - Valorisation du patrimoine I.1.06 - Mise en place d'un groupe nature
2	M.2.03 - Cœur de village de Fontenoille
3	M.3.04 - Quartiers innovants M.3.06 - Espaces « nature » M.3.07 - Abords de Semois M.3.08 - Espaces de convivialité et cœurs de village

Objectif général 2
Renforcer l'attractivité économique par la mise en valeur des ressources locales

La description de l'objectif général (objectifs spécifiques) et la justification en lien avec le diagnostic partagé

Objectif spécifique 2.1 : Renforcer l'attractivité touristique par le redéploiement d'un lien fort avec la Semois, l'environnement et la mobilité lente

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Définir l'identité touristique et du tourisme souhaité
- Améliorer qualitativement les infrastructures d'hébergement touristique
- Diversifier les activités touristiques et organiser des activités phares
- Maintenir l'ouverture dominicale des commerces
- Mettre en valeur la Semois (randonnée, baignade, ouverture paysagère, identité)
- Coordonner les acteurs touristiques présents sur le territoire
- Intégrer le tourisme dans les villages et la vie communale (gîtes, secondes résidences, influence sur le marché immobilier, sur la vie locale, etc.)

Description de l'objectif

La Commune ambitionne de renforcer encore l'activité touristique sur son territoire en misant principalement sur la mise en valeur de la Semois et le développement de voies lentes. Il s'agira de proposer de nouvelles infrastructures et activités qualitatives à destination des visiteurs.

Des lieux ciblés aux abords de la Semois seront aménagés en espace d'accueil pour les visiteurs et les touristes. Les infrastructures et les équipements touristiques seront renforcés et viseront une certaine originalité.

Sur base du schéma global préexistant, le réseau de voies lentes sera complété afin d'interconnecter les tronçons existants sur la commune mais également vers les communes voisines et la France. Les voies lentes constitueront un véritable facteur d'attractivité territoriale afin de générer des retombées directes et indirectes sur l'activité économique.

Une coordination des différents acteurs sera menée afin de créer des synergies et d'amplifier les initiatives en matière touristique.

Objectif spécifique 2.2 : Accompagner et promouvoir les artisans, les producteurs, les ressources énergétiques et les savoir-faire locaux

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Coordonner et mettre en valeur les acteurs économiques (ADL par exemple)
- Maintenir le tissu commercial dans les villages et poursuivre la redynamisation commerciale du centre de Florenville (aménagement d'espaces publics, maintien de l'ouverture dominicale, etc.)
- Soutenir les initiatives privées visant le développement économique, l'innovation et la création d'emplois
- Valoriser et reconnaître les productions et savoir-faire locaux
- Développer les circuits courts et rapprocher les producteurs et consommateurs
- Améliorer la qualité de l'offre en télécommunication
- Diversifier et maintenir les exploitations agricoles (énergie, agroforesterie, produits locaux, bio, etc.)
- Renforcer les circuits courts et diversifier les débouchés
- Faciliter l'accès à la terre et à l'installation de nouveaux agriculteurs
- Veiller à l'exemplarité énergétique des futurs projets communaux
- Recenser les opportunités de création de filières énergétiques locales
- Adhérer à la convention des maires / intégrer le plan air climat énergie de la RW

Description de l'objectif

Cet objectif large vise un développement économique endogène basé sur les ressources locales.

La mise en valeur des productions et savoir-faire locaux doit permettre de dynamiser les acteurs économiques du territoire. A cet effet, la mise à disposition d'infrastructures permettant de valoriser les productions (effet vitrine, comptoir de vente, etc.) sera un axe à concrétiser. L'accompagnement des acteurs économiques sera poursuivi afin de faciliter leurs démarches d'installation et de développement.

Un point d'attention sera également porté sur le potentiel offert par les énergies renouvelables. Les ressources naturelles locales (par exemple la forêt) seront valorisées dans une perspective de développement énergétique.

Objectif spécifique 2.3 : Faire de Florenville un véritable pôle culturel

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Améliorer la qualité des infrastructures existantes ou créer de nouveaux équipements pour répondre aux besoins identifiés
- Améliorer le rayonnement, la visibilité et la connaissance des activités proposées par les acteurs de la commune (Centre Culturel, Maison des Jeunes, Centre Sportif et de Loisirs, Centre d'Expression et de Créativité, etc.)

Description de l'objectif

L'objectif est de positionner Florenville en tant que pôle culturel par la mise en place d'infrastructures et de structures adéquates. Le développement d'une structure d'accueil (salle de spectacle) d'une dimension suffisante permettra de renforcer l'attractivité culturelle du territoire.

En parallèle, il convient de poursuivre les actions de valorisation des activités et de coordonner les différents acteurs afin d'amener une plus-value au territoire.

Les effets multiplicateurs

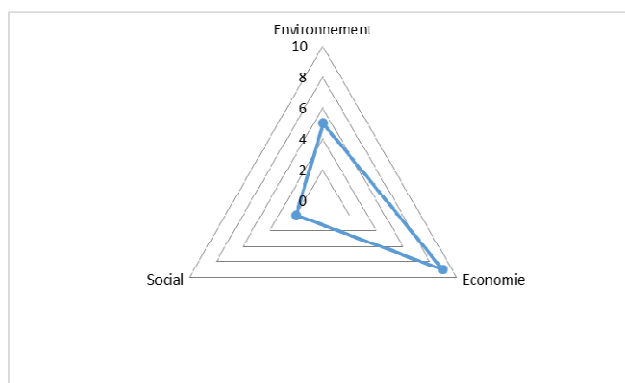
- Augmentation de l'attractivité touristique du territoire
- Captation d'une partie des flux touristiques
- Création de nouvelles activités et infrastructures touristiques et valorisation des existantes
- Amélioration de l'image et de la visibilité de Florenville
- Développement de l'emploi local
- Maintien et renforcement des entreprises sur la commune
- Aide aux entrepreneurs à s'installer ou à se développer
- Ancrage des emplois au niveau local
- Mise sur pied de nouveaux créneaux économiques
- Poursuite du développement de l'emploi salarié et indépendant
- Réduction du taux de chômage
- Réinsertion des demandeurs d'emplois dans le circuit du travail
- Soutien au monde agricole
- Développement du recours aux énergies renouvelables
- Réduction de la dépendance énergétique
- Réduction des émissions de CO₂
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Diminution de la facture énergétique
- Sensibilisation de la population au développement durable
- Développement de l'esprit citoyen et promotion des actions citoyennes
- Soutien à la culture

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Fréquentation du Syndicat d'Initiative	SI	Augmentation de 25 % en dix ans
Actions en faveur des artisans et producteurs locaux	Commune ADL	Au moins deux fois par an
Activités culturelles avec un rayonnement supra-local	Commune Centre Culturel	5 nouvelles activités annuelles d'ici 2027

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement répond principalement au pilier « économie » (mise en valeur des acteurs économiques locaux). Il vise également le pilier « environnement » (circuits courts, énergie, etc.) et également « social » (développement de l'emploi).



Les projets associés

Lot	Intitulé du projet
0	Aménagement du centre (phases 3a et 3b) à Florenville Réalisation d'une liaison lente entre Florenville et Chassepierre
1	M.1.02 - Zone de baignade de Lacuisine M.1.03 - Zone de convivialité de Martué I.1.01 - Coordination renforcée des associations
2	M.2.02 - Espace polyvalent sur le site de la ferme Trinteler M.2.04 - Fondation Marci à Chassepierre M.2.05 - Réseau de mobilité douce I.2.01 - Facilitation de l'accès à la terre pour des projets agricoles locaux I.2.02 - Médias de proximité
3	M.3.01 - Réseau de chaleur M.3.02 - Equipements de loisirs originaux M.3.05 - Structure médicale I.3.01 - Coordination des acteurs touristiques locaux I.3.02 - Coordination des acteurs du secteur jeunesse

Objectif général 3

Proposer une réponse adaptée aux besoins de la population afin de maintenir une cohésion sociale et intergénérationnelle

La description de l'objectif général (objectifs spécifiques) et la justification en lien avec le diagnostic partagé

Objectif spécifique 3.1 : Proposer une offre en logements pour tous, dans une perspective intergénérationnelle et durable

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Aménager des logements attractifs pour les jeunes ménages
- Développer l'offre en logements intergénérationnels
- Insérer les logements dans un cadre de vie qualitatif
- Intégrer les seconds résidents dans la vie locale

Description de l'objectif

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, la Commune souhaite développer l'offre en logements afin de répondre aux besoins identifiés (évolution et perspectives démographiques) : jeunes, âgés, etc. Ici, encore plus qu'ailleurs, une attention particulière sera portée à la durabilité des projets.

La concrétisation de cet objectif est à mettre en relation avec l'activation de mesures proposées dans le schéma de structure (voir objectif 1.3) visant à renforcer l'offre en logements, plus spécialement à proximité du centre de Florenville.

La mise en œuvre de la ZACC de la Fâche Sainte-Anne, initiée dans le schéma de structure et rendue effective par la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental, ouvre la porte à un renforcement et à une diversification de l'offre en logements permettant de répondre aux besoins identifiés (maintien des jeunes ménages, intégration du vieillissement de la population, etc.). Dans le même ordre d'idée, la commune de Florenville a réalisé un masterplan visant à mettre en œuvre un nouveau quartier sur le terrain « Echement » à proximité du centre de Florenville.

Objectif spécifique 3.2 : Favoriser l'accès aux services, la promotion d'une structure médicale de proximité et les initiatives en faveur de la santé

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Porter à connaissance l'offre en services existants (meilleure communication)
- Renforcer l'offre en services pour pallier les manques mis en évidence (petite enfance, extra-scolaire, etc.)

- Faciliter l'accès aux services depuis les villages excentrés par rapport au centre de Florenville et/ou pour les personnes isolées ou fragilisées (mobilité et décentralisation)
- Valoriser l'expertise dans les services à la personne (aînés) pour développer une offre complémentaire
- Améliorer l'accessibilité de l'offre médicale et maintenir une proximité des soins de santé
- Promouvoir l'alimentation et les modes de vie sains

Description de l'objectif

L'objectif est de pérenniser les services existants et d'en faciliter l'accessibilité mais également d'en faire une meilleure promotion. Un accent tout particulier sera mis sur le maintien d'une offre de proximité en soins de santé. La question de la santé, au sens général du terme, sera une préoccupation (alimentation saine, sport, etc.).

L'accessibilité aux services sera renforcée, notamment en organisant une décentralisation de certains services dans les villages plus excentrés du centre de Florenville.

Des actions seront également menées pour développer de nouveaux services, plus spécialement au niveau de l'accueil de la petite enfance, de l'accueil temps-libre et de l'accueil extra-scolaire. L'expertise acquise dans l'accueil des personnes âgées sera valorisée pour développer de nouveaux services complémentaires.

Un accompagnement des acteurs des soins de santé sera également mis en place afin de faciliter les synergies et de maintenir une offre de qualité et de proximité, notamment en collaboration avec la 2^{ème} ligne (Vivalia).

Objectif spécifique 3.3 : Proposer des lieux de rencontre, d'activités et de convivialité adaptés dans toutes les entités

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Améliorer la qualité des infrastructures existantes ou créer de nouveaux équipements pour répondre aux besoins identifiés
- Développer des espaces de convivialité dans les villages
- Mettre en réseau et coordonner les différents acteurs associatifs, sportifs et culturels
- Améliorer la communication pour faire connaître et coordonner les différentes activités
- Diversifier les activités proposées pour toucher tous les publics (seniors, personnes fragilisées, etc.)
- Améliorer le rayonnement, la visibilité et la connaissance des activités proposées par les acteurs de la commune (Centre Culturel, Maison des Jeunes, Centre Sportif et de Loisirs, Centre d'Expression et de Créativité, etc.)
- Valoriser et reconnaître le bénévolat et renouveler les forces vives

Description de l'objectif

Afin de renforcer la convivialité dans les villages et de valoriser le tissu associatif, l'objectif est d'aménager des infrastructures qualitatives répondant aux besoins de la population.

Plus spécifiquement des maisons de village seront aménagées dans les villages souffrant d'un manque ou d'un déficit en lieux de rencontre par rapport aux besoins des habitants et des associations.

Les infrastructures sportives seront, le cas échéant, également rénovées afin que les habitants puissent pratiquer une activité sportive dans les meilleures conditions.

Parallèlement, la valorisation des espaces publics (cœurs de village) permettra de poursuivre l'équipement des villages en lieux de convivialité.

Objectif spécifique 3.4 : Renforcer la mobilité alternative et la multimodalité du territoire

Justification en lien avec le diagnostic partagé

- Maintenir et valoriser la gare de Florenville
- Renforcer les initiatives en faveur d'une mobilité « alternative » (co-voiturage, taxi social, vélos électriques, etc.) pour compléter l'offre TEC
- Mettre en place des connexions depuis et vers la France
- Développer un réel maillage de voies lentes, notamment dans une perspective supra-communale
- Mettre en place des déplacements lents à l'intérieur des villages, entre ceux-ci et vers le centre de Florenville
- Améliorer l'accessibilité aux services et aux infrastructures pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer
- Améliorer la sécurité routière par la mise en place d'aménagements spécifiques (zones résidentielles, abords des écoles, etc.)

Description de l'objectif

L'objectif est de favoriser les alternatives à la voiture par la valorisation des transports en commun (train et bus) et le développement d'infrastructures favorables aux déplacements lents.

Un plan d'actions coordonnées (inscrit dans un plan communal de mobilité) sera établi afin de mettre en place des solutions aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire communal.

Comme évoqué précédemment, des voies lentes seront développées pour compléter le maillage existant.

Les effets multiplicateurs

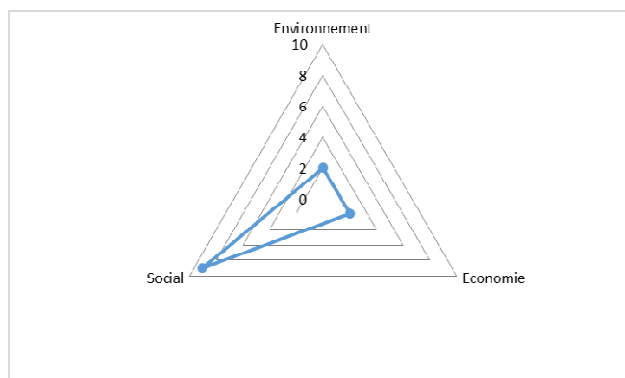
- Facilitation de l'accès au logement pour tous (jeunes, aînés, familles monoparentales, etc.)
- Développement de l'offre en logements publics
- Dynamisation de l'évolution démographique
- Renforcement des services offerts à la population
- Soutien aux initiatives liées à la mobilité
- Amélioration de l'accessibilité des services
- Renforcement de l'attractivité du territoire
- Dynamisation de la vie villageoise et associative
- Renforcement de la convivialité, du dialogue et des échanges
- Mobilisation des différents publics
- Dynamisation du potentiel associatif de la commune
- Développement de nouvelles activités et de nouvelles initiatives
- Valorisation des lieux de rencontre
- Intégration des différentes populations dans la vie locale (jeunes, plus vieux, nouveaux arrivants...)
- Préservation de la solidarité entre habitants et des liens intergénérationnels
- Facilitation des déplacements doux
- Lutte contre le phénomène d'insécurité routière
- Diminution du recours à l'automobile
- Sensibilisation de la population à d'autres modes de déplacements
- Soutien aux initiatives privées en matière de mobilité
- Réduction des émissions de CO₂
- Développement de l'activité touristique
- Connexion de la commune de Florenville et au réseau transcommunal et transfrontalier

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Augmentation de la population	Commune	Au moins 5 % dans 10 ans, soit 5.909 habitants
Maintien d'une offre médicale de proximité	Commune	Création d'au moins une structure médicale de proximité d'ici 2027
Nombre de nouvelles activités villageoises mises en place	Commune	Au moins 1 tous les ans
Ouverture vers les réseaux lents voisins	Commune	Au moins 2 connexions transcommunales

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement répond principalement au pilier « social » (logements, offre médicale, vie associative, etc.). Par son volet « mobilité », il touche également quelque peu les piliers « environnement » et « économie ».



Les projets associés

Lot	Intitulé du projet
0	Réaffectation du site de la poste à Florenville en pôle de services à Florenville Aménagement de trottoirs à la place des Canadiens et Clos Saint-Michel à Florenville Aménagement de trottoirs à la rue de Carignan à Florenville Réfection de la voirie du Clos Michel à Florenville Réfection du chemin du Bon Pays à Florenville Réfection des ponts à Muno et Watrinsart Travaux à la rue de Cugnon à Muno Rénovation du Cercle Saint-Gengoulf en maison de village et en logements à Villers-devant-Orval Rénovation de l'école à Lacuisine Extension de l'école à Villers-devant-Orval Réalisation d'un lotissement communal à la rue de la Forêt à Lacuisine Réalisation d'un masterplan au chemin des Fossés à Florenville Mise en œuvre de la ZACC de la Fâche Sainte-Anne à Florenville Aménagement du centre sportif de Muno Isolation du complexe sportif de Florenville Sécurisation du Moulin Marron (Maison des Jeunes) à Florenville Reconditionnement de l'ancien bâtiment du Home Saint Jean-Baptiste (20 lits) à Villers-devant-Orval Nouvelle construction d'une capacité de 100 lits sur le site du Home La Concille à Florenville
1	M.1.01 - Maison de village de Sainte-Cécile M.1.04 - Maison de village de Fontenoille I.1.02 - Décentralisation des services I.1.05 - Plan communal de mobilité
2	M.2.01 - Pôles multiservices à Villers-devant-Orval M.2.03 - Cœur de village de Fontenoille M.2.05 - Réseau de mobilité douce I.2.03 - Amélioration de l'accueil petite enfance, accueil temps-libre et extra-scolaire I.2.04 - Promotion de l'alimentation saine
3	M.3.03 - Infrastructures sportives M.3.08 - Espaces de convivialité et cœurs de village I.3.03 - Offre de services complémentaires aux homes

4. Les liens avec les autres politiques

4.1. Mise en relation avec la 2^{ème} ODR (2005)

La stratégie définie dans le cadre du PCDR de 2005 s'articulait autour d'un défi : « Faire de Florenville dans les 10 ans un pôle en interaction avec son bassin de vie et les pôles voisins en matière de tourisme nature, commerce, culture et artisanat ».

Le tableau suivant effectue le parallèle entre les différents objectifs et a pour but de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les deux stratégies. Lors de l'ODR précédente, 7 objectifs de développement avaient été définis (10 dans le cadre du PCDR actuel).

Tableau 1 : Tableau comparatif des objectifs de développement du PCDR de 2005 et du PCDR de 2017

PCDR (2005)	PCDR (2017)	Commentaires
Coordonner, animer, communiquer	Assurer une coordination et une communication entre acteurs, une éducation et sensibilisation des habitants et une promotion du territoire	En 2005, la coordination, l'animation et la communication était un objectif alors qu'aujourd'hui son champ a été élargi puisqu'il s'agit d'un véritable fil rouge conducteur. Par ailleurs, à ces notions, ont été ajoutées celles de l'éducation, de la sensibilisation et de la promotion
Mettre à disposition des associations des infrastructures qui permettent l'organisation d'animations et d'événements	2.3 : Faire de Florenville un véritable pôle culturel	Le PCDR de 2017 met en avant la volonté de développer un pôle culturel sur Florenville, ce qui était repris dans le défi du PCDR de 2005
	3.3 : Proposer des lieux de rencontre, d'activités et de convivialité adaptés dans toutes les entités	La poursuite de l'aménagement d'infrastructures de rencontre est confirmée en 2017
Créer un contexte favorable à la création ou au développement d'activités économiques et touristiques intégrées	2.1 : Renforcer l'attractivité touristique par le reploiement d'un lien fort avec la Semois, l'environnement et la mobilité lente	Le tourisme est toujours un axe de travail important pour la commune de Florenville et le PCDR de 2017 insiste sur le lien avec la Semois et les voies lentes (comme en 2005)
	2.2 : Accompagner et promouvoir les artisans, les producteurs, les ressources énergétiques et les savoir-faire locaux	Le développement économique reste également essentiel et le PCDR de 2017 cible plus particulièrement les ressources locales
Valoriser la qualité du patrimoine et le contexte géologique particulier de la commune	1.1 : Mettre en valeur et respecter la nature au sens large du terme et réduire les nuisances et pollutions	Le PCDR de 2017 vise une valorisation plus large de la nature que le seul contexte géologique. Il attire également l'attention sur le respect de l'environnement
	1.2 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine et préserver et rénover les centres de village	Le PCDR de 2017 poursuit la volonté de valorisation du patrimoine

Faire des voies lentes et des transports en commun de véritables atouts pour la commune	3.4 : Renforcer la mobilité alternative et la multimodalité du territoire	La question de la mobilité lente et des transports en commun reste une préoccupation du PCDR de 2017
Faciliter l'accès au logement, dans un environnement bâti de qualité	1.3 : S'appuyer sur le schéma de structure pour gérer le développement de quartiers intégrés et innovants	Une évolution majeure depuis 2005 est que la commune est aujourd'hui dotée d'un schéma de structure communal qui constitue le guide de référence pour le développement du territoire
	3.1 : Proposer une offre en logements pour tous, dans une perspective intergénérationnelle et durable	L'accès au logement reste une préoccupation du PCDR de 2017 comme ce l'était en 2005
Répondre aux besoins prioritaires en matière de services, social, jeunesse	3.2 : Favoriser l'accès aux services, la promotion d'une structure médicale de proximité et les initiatives en faveur de la santé	Le PCDR de 2017 vise plus particulièrement le secteur médical et de la santé

Fort logiquement, on observe une concordance certaine entre les objectifs définis en 2005 et ceux du PCDR de 2017, ce qui traduit la volonté de poursuivre la stratégie menée.

Toutefois, on remarquera une évolution par la prise en compte plus marquée de certaines thématiques (par exemple les productions locales) ou encore la précision au niveau des cibles (par exemple le logement intergénérationnel). Notons également que la nécessité d'une meilleure communication s'est encore renforcée avec l'ajout des notions d'éducation, de sensibilisation et de promotion. Une évolution importante est également la réalisation récente d'un schéma de structure communal.

Ces évolutions résultent bien entendu de toute l'analyse menée dans le cadre du diagnostic partagé qui a permis de cerner les enjeux actuels et de développer une stratégie adaptée au territoire et répondant aux attentes des habitants.

4.2. Mise en relation avec le Parc Naturel de Gaume (2014)

La commune de Florenville s'est inscrite dans une dynamique transcommunale de développement en participant au Parc Naturel de Gaume regroupant également les communes d'Aubange, Etalle, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

Tableau 2 : Tableau comparatif des objectifs du Parc Naturel et du PCDR

Parc Naturel "Gaume" (2014)	PCDR (2017)	Commentaires
Accueillir et restaurer la biodiversité	1.1 : Mettre en valeur et respecter la nature au sens large du terme et réduire les nuisances et pollutions	Les différents objectifs du Parc Naturel et du PCDR se rejoignent dans leur très grande majorité. Ils se différencient parfois fort logiquement par rapport à une question d'échelle d'intervention
Sensibiliser la population à la biodiversité		
Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques	1.2 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine et préserver et rénover les centres de village	
Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien		
Favoriser un aménagement et un urbanisme durables	1.3 : S'appuyer sur le schéma de structure pour gérer le développement de quartiers intégrés et innovants	
Promouvoir des initiatives nouvelles en matière de mobilité	3.4 : Renforcer la mobilité alternative et la multimodalité du territoire	
Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie	2.2 : Accompagner et promouvoir les artisans, les producteurs, les ressources énergétiques et les savoirs faire-locaux	
Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés		
Exploiter dans une vision durable les ressources locales (bois, pierre, eau, etc.)		
Développer les filières locales et les circuits courts		
Eduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre les agriculteurs et avec les citoyens		
Faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations		
Utiliser la gastronomie locale comme vecteur de développement économique	2.1 : Renforcer l'attractivité touristique par le reploiement d'un lien fort avec la Semois, l'environnement et la mobilité lente	
Développer le tourisme nature et culture		
Faire connaître et coordonner l'offre culturelle gaumaise	2.3 : Faire de Florenville un véritable pôle culturel	
Faire du parc un lieu d'innovation et d'expérimentation		
Coordonner les actions, échanger les informations, mettre en réseau	Assurer une coordination et une communication entre acteurs, une éducation et sensibilisation des habitants et une promotion du territoire	
Collaborer avec les autres parcs naturels wallons		
Collaborer en transfrontalier avec les zones limitrophes ou similaires		
Cultiver les caractéristiques gaumaises et développer le territoire à partir de ses ressources : utiliser l'identité gaumaise comme vecteur de communication		
Créer une maison du parc		

	3.1 : Proposer une offre en logements pour tous, dans une perspective intergénérationnelle et durable	Les notions de logements, services et lieux de rencontre ne font pas partie de la réflexion menée dans le cadre du parc naturel
	3.2 : Favoriser l'accès aux services, la promotion d'une structure médicale de proximité et les initiatives en faveur de la santé	
	3.3 : Proposer des lieux de rencontre, d'activités et de convivialité adaptés dans toutes les entités	

A la lecture des éléments développés ci-avant, il apparaît clairement que les stratégies du PCDR et du Parc Naturel entrent en résonance : effort de communication, valorisation du potentiel de développement local, déployer de nouveaux créneaux pour le secteur agricole, etc.

Toutefois, certaines thématiques sont plus ou moins détaillées dans le PCDR par rapport au Parc Naturel (notion d'échelle et de possibilités d'intervention). Par ailleurs, les thématiques « logements », « services » et « lieux de rencontre » ne font pas partie de la réflexion menée dans le cadre du Parc Naturel.

Lors de l'élaboration du PCDR, la volonté a été, dès le départ, de mettre en place une coordination avec le Parc Naturel, notamment par sa participation aux groupes de travail.

4.3. Mise en relation avec le Schéma de développement communal (2015)

Soucieuse de mener un développement territorial durable, la Commune de Florenville s'est dotée d'un schéma de structure communal (aujourd'hui schéma de développement communal).

La stratégie de développement et d'aménagement définie se décline en 5 objectifs principaux, eux-mêmes précisés en plusieurs objectifs spécifiques :

- Objectif 1 : Améliorer l'attractivité démographique par un développement cohérent et durable de l'habitat.
- Objectif 2 : Mettre en place des conditions favorables au déploiement d'une mixité des fonctions.
- Objectif 3 : Valoriser les fonctions agricoles et sylvicoles du territoire.
- Objectif 4 : Renforcer les qualités écologiques, paysagères et patrimoniales du territoire.
- Objectif 5 : Mettre en place une mobilité efficiente et durable.

Tableau 3 : Tableau comparatif des objectifs du SSC et du PCDR

SSC (2015)	PCDR (2017)	Commentaires
1.1 : Renforcer et densifier l'habitat sur Florenville	1.3 : S'appuyer sur le schéma de structure pour gérer le développement de quartiers intégrés et innovants	Le lien entre le PCDR et le SSC est clairement établi puisque les objectifs du PCDR visent à s'appuyer sur le SSC pour obtenir un développement cohérent du territoire. Le SSC est toutefois logiquement plus précis sur cette question
1.2 : Renforcer l'habitat sur les pôles secondaires de Muno et Villers-devant-Orval		
1.3 : Conserver la cohérence démographique pour les autres villages		
1.4 : Favoriser un développement concentrique et gérer les extensions linéaires de l'habitat		
1.5 : Anticiper les besoins démographiques, sociaux et énergétiques	3.1 : Proposer une offre en logements pour tous, dans une perspective intergénérationnelle et durable	Tant pour le PCDR et le SSC, il est important de répondre aux besoins en logements pour tous les habitants
2.1 : Maintenir et renforcer le niveau de services et d'équipements	3.2 : Favoriser l'accès aux services, la promotion d'une structure médicale de proximité et les initiatives en faveur de la santé	Par rapport aux services, le PCDR précise l'objectif plus général du SSC en ciblant les soins de santé et la santé. Le développement d'équipements à destination des habitants est mentionné dans le PCDR et le SSC
	3.3 : Proposer des lieux de rencontre, d'activités et de convivialité adaptés dans toutes les entités	
	2.3 : Faire de Florenville un véritable pôle culturel	
2.2 : Offrir des potentiels de développement économique adaptés aux besoins des entreprises locales	2.2 : Accompagner et promouvoir les artisans, les producteurs, les ressources énergétiques et les savoirs faire-locaux	Le PCDR et le SSC visent le développement économique par la valorisation des ressources locales
2.3 : Dynamiser le secteur commercial en renforçant l'attractivité du centre-ville et en développant des polarités idéalement positionnées et complémentaires		

2.4 : Développer l'attractivité touristique en misant sur des activités et des infrastructures de qualité	2.1 : Renforcer l'attractivité touristique par le redéploiement d'un lien fort avec la Semois, l'environnement et la mobilité lente	Le développement touristique est bien entendu un objectif commun au PCDR et au SSC
2.5 : Générer des retombées économiques par la valorisation des ressources naturelles, notamment l'exploitation du sous-sol	2.2 : Accompagner et promouvoir les artisans, les producteurs, les ressources énergétiques et les savoir-faire locaux	Le PCDR et le SSC visent le développement économique par la valorisation des ressources locales
Objectif 3.1 : Préserver la zone agricole et la zone forestière		Ces objectifs sont spécifiques au SSC et liés au plan de secteur
Objectif 3.2 : Préserver la valeur et le potentiel agronomiques des terres		
Objectif 4.1 : Renforcer la qualité paysagère du territoire	1.1 : Mettre en valeur et respecter la nature au sens large du terme et réduire les nuisances et pollutions	Le PCDR et le SSC prennent largement en compte la qualité environnementale du territoire
Objectif 4.2 : Préserver les zones naturelles d'intérêt		
Objectif 4.3 : Prendre en considération les contraintes environnementales lors de l'urbanisation		Cet objectif est spécifique au SSC et lié au plan de secteur
Objectif 4.4 : Préserver les caractéristiques urbanistiques, architecturales et paysagères du bâti	1.2 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine et préserver et rénover les centres de village	La préservation du patrimoine bâti est une préoccupation commune du SSC et du PCDR
Objectif 5.1 : Structurer, hiérarchiser et sécuriser le réseau routier	3.4 : Renforcer la mobilité alternative et la multimodalité du territoire	Le PCDR et le SSC visent le développement des transports en commun et de la mobilité lente
Objectif 5.2 : Renforcer l'offre en transports en commun et les connexions vers les pôles internes et externes		
Objectif 5.3 : Promouvoir la mobilité lente		

Le schéma de développement communal et le PCDR conduisent à une même vision du développement du territoire de Florenville par la concrétisation d'objectifs communs.

4.4. Mise en relation avec les documents opérationnels

La commune de Florenville dispose de toute une série de programmes opérationnels sur lesquels peut (doit) s'appuyer la concrétisation de la stratégie de développement.

Le tableau suivant a donc pour objectif de les mettre en relation avec le PCDR. Il est en effet impératif de créer des passerelles entre les différents plans et programmes afin d'amplifier les impacts et les résultats.

Tableau 4 : Liens entre le PCDR et les autres plans et programmes.

Objectifs du PCDR (2017)	Autres plans et programmes associés
Défi : Ensemble, de manière partenaire et responsable, agissons pour construire une vie de qualité dans l'entité de Florenville	
Objectif général 1 : Préserver et valoriser un cadre de vie attractif et qualitatif	
1.1 : Mettre en valeur et respecter la nature au sens large du terme et réduire les nuisances et pollutions	Parc naturel de Gaume Contrat de rivière "Semois-Chiers" Plan d'aménagement forestier
1.2 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine et préserver et rénover les centres de village	Parc naturel de Gaume Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne
1.3 : S'appuyer sur le schéma de structure pour gérer le développement de quartiers intégrés et innovants	Schéma de développement communal Ancrage communal Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne
Objectif général 2 : Renforcer l'attractivité économique par la mise en valeur des ressources locales	
2.1 : Renforcer l'attractivité touristique par le redéploiement d'un lien fort avec la Semois, l'environnement et la mobilité lente	Parc naturel de Gaume Maison du Tourisme de Gaume
2.2 : Accompagner et promouvoir les artisans, les producteurs, les ressources énergétiques et les savoir-faire locaux	ADL "Florenville-Chiny" Parc naturel de Gaume
2.3 : Faire de Florenville un véritable pôle culturel	Centre Culturel du Beau Canton Centre d'Expression et de Créativité Centre Sportif et de Loisirs
Objectif général 3 : Proposer une réponse adaptée aux besoins de la population afin de maintenir une cohésion sociale et intergénérationnelle	
3.1 : Proposer une offre en logements pour tous, dans une perspective intergénérationnelle et durable	Ancrage communal
3.2 : Favoriser l'accès aux services, la promotion d'une structure médicale de proximité et les initiatives en faveur de la santé	CPAS
3.3 : Proposer des lieux de rencontre, d'activités et de convivialité adaptés dans toutes les entités	Maison des Jeunes "Chiny-Florenville" Bibliothèque "Florenville-Chiny" Centre Culturel du Beau Canton
3.4 : Renforcer la mobilité alternative et la multimodalité du territoire	/
Assurer une coordination et une communication entre acteurs, une éducation et sensibilisation des habitants et une promotion du territoire	

5. La prise en compte du développement durable

L'intégration des principes du développement durable a constitué un leitmotiv dans la définition de la présente stratégie de développement.

Rappelons ici plusieurs éléments développés tout au long du document qui démontrent à souhait l'intégration des principes de développement durable dans la politique communale :

- L'inscription dans une dynamique territoriale transcommunale.
- La participation au Contrat de rivière de la Semois-Chiers.
- L'adhésion au Parc naturel de Gaume.
- La réalisation d'un schéma de développement communal.
- L'intégration du rôle spécifique du CPAS.
- ...

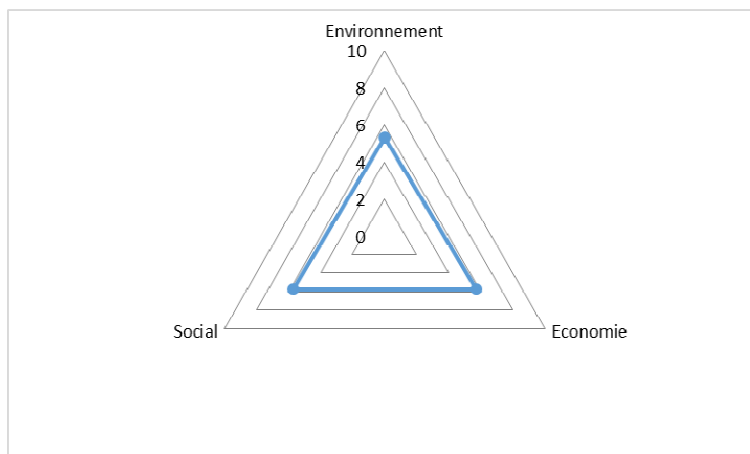
Par ailleurs, tout au long de la démarche de constitution de la stratégie de développement, et en référence au décret relatif au développement rural (11 avril 2014), les éléments prioritaires suivants ont été intégrés :

- Le souci de préserver les intérêts des générations futures.
- L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité.
- La participation large des acteurs.
- La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural.
- La solidarité avec les autres territoires.
- L'évaluation permanente.

Ces différents principes se traduisent dans les différentes parties du PCDR afin que celui-ci s'inscrive dans une démarche durable. Citons sans être exhaustif :

- L'analyse plus détaillée de certaines thématiques dans la partie 1 : la gestion des déchets, la gestion énergétique et la santé par exemple.
- La mise en évidence de l'apport de la population (participation) dans la rédaction du diagnostic partagé (partie 3).
- La mise en évidence des impacts de la stratégie de développement (partie 4) sur le développement durable.
- La constitution d'indicateurs de résultats permettant l'évaluation continue des objectifs de développement et des projets.
- L'analyse des impacts des différents projets sur les piliers du développement durable.
- La mise en place d'un cadre spécifique « développement durable » dans les différentes fiches-projets.

Il en résulte une stratégie de développement qui prend en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux. En effet, si l'on synthétise les liens de chaque objectif avec les piliers du développement durable, on obtient un graphique global équilibré entre environnement, économie et social.



Si l'on se réfère au décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable (27 juin 2013), trois principes directeurs sont définis :

- Le principe d'efficience selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre.
- Le principe de résilience, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice.
- Le principe de suffisance, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis.

Afin de prendre en compte le principe d'efficience, la stratégie de développement de Florenville se base sur la mise en évidence et la valorisation des ressources locales (cadre de vie, ressources naturelles, patrimoine, etc). La mobilisation de ces ressources vise également par l'identification des effets multiplicateurs à amplifier les résultats futurs. Elle vise en outre à gérer avec parcimonie les ressources naturelles non renouvelables (accent mis sur la biodiversité, l'énergie, etc).

L'approche transversale et mobilisatrice de la stratégie de développement, comme le démontrent les différents liens avec les plans et programmes pré-existants ou à venir, conforte la recherche du principe de résilience. Il en est de même pour la valorisation des partenariats supra-communaux au niveau économique, touristique, culturel, etc.

Dans un principe de suffisance, la stratégie de développement définie dans le PCDR consacre un volet spécifique à la cohésion sociale par la prise en compte des besoins de chacun (enfants, jeunes, personnes âgées, etc).